

ASSEMBLÉE NATIONALE

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

AMENDEMENT

N ° AS298

présenté par

Mme de Vaucouleurs, Mme Benin, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, M. Turquois et M. Mignola

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.